

Madame Catherine VAUTRIN
Ministre du travail, de la santé et des solidarités
127 rue de Grenelle
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 11 avril 2024

Lettre remise en main propre, ce jour, à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Madame la Ministre,

Nous vous avons demandé, Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE avec la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, un rendez-vous pour échanger sur la situation particulière de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale.

Nous l'avons fait suite à votre refus d'agrément de la recommandation Patronale d'AXESS du 29 janvier relative à la politique salariale en lien avec la construction d'une CCUE dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif ».

Vous aviez à l'occasion de ce refus envoyé un communiqué expliquant votre décision.

Vous y écriviez que le Gouvernement souhaitait « donner toute sa chance au dialogue social » et demandiez « aux parties de revenir à la table des négociations". Vous avez rajouté que cela devait se faire « sous une double contrainte, à savoir :

- la reprise de la négociation CCNUE, avec la conclusion avant la fin du mois de novembre 2024 d'un accord portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés, à défaut duquel chaque partie sera amenée à prendre ses responsabilités, s'agissant notamment de l'avenir des conventions collectives en vigueur ;
- la négociation d'un accord intermédiaire avant la fin du mois de juin, portant sur la revalorisation des bas salaires dans la perspective de la CCNUE et pouvant prendre en compte la situation des personnels non bénéficiaires de la prime « Ségur ». Cet accord intermédiaire devra inclure un engagement à accepter de poursuivre la négociation globale de la CCNUE dans le calendrier contraint proposé. »

Vous semblez vouloir persister dans ce processus autoritariste unilatéral et passer en force. Ainsi, sans avoir rencontré nos organisations syndicales pourtant majoritaires dans la Branche, dans un courrier en date du 21 mars 2024, vous demandez « à la Direction Générale de la Cohésion Sociale d'organiser des échanges avec [nos] organisations afin de vous apporter toutes les précisions de nature à faciliter la négociation d'une Convention Collective Nationale Unique Etendue (CCNUE). »

Nous continuons de penser qu'avant toute chose, vous devez nous rencontrer pour qu'enfin vous puissiez connaître nos positions sur l'intérêt d'une telle convention collective unique, nos positions qui ont abouti à la recommandation patronale non agréée et non étendue, nos propositions afin d'aboutir à un accord de Branche sur les 183 euros net pour tous sans conditions et nous expliquer ce que recouvre pour vous le processus de Convention Collective Nationale Unique Elargie (CCNUE) dans le cadre du respect de la libre négociation paritaire.

Pour nous, Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE, ainsi que pour la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, l'invitation à une réunion technique le jeudi 11 avril 2024 à la DGCS, ne répond en aucune façon à notre demande initiale.

FORCE OUVRIERE, dans l'attente d'obtenir une réponse positive de votre part et conformément au mandat fixé par ses instances, considère qu'elle n'a pas à rester dans cette réunion technique. Elle va la quitter immédiatement, après vous avoir déposé ce courrier.

Nous demandons à la DGCS de bien vouloir vous le transmettre sachant que par ailleurs, et dans l'unité, **Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE avec la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT et la Fédération Santé Sociaux SUD, vous l'enverront par voie postale.**

Dans l'attente d'une réponse positive à notre légitime demande, veuillez agréer, Madame Catherine VAUTRIN, Ministre du travail, de la santé et des solidarités, nos salutations distinguées.



Pour FO,
Pascal CORBEX, secrétaire général de la FNAS FO, lafnas@fnasfo.fr
Franck HOULGATTE, secrétaire général de l'UNS FO,
secretariat@unsfo.org



Pour la CGT,
Mireille STIVALA, secrétaire générale de la Fédération CGT de la santé et de l'action sociale, sg@cgt.sante.fr



Pour la Fédération Sud Santé Sociaux,
Ramon VILA, secrétaire général de la Fédération SUD Santé Sociaux,
contact@sudsantesociaux.org

Copie à : Secrétaires Généraux des confédérations FO, CGT et SUD